

**Atelier de travail « Agriculture » du Schéma régional biomasse
Centre-Val de Loire**

**le mercredi 19 mars 2025 de 9h30 à 12h30
à la Préfecture du Loiret à Orléans, Salle Maret.**

1 - Ordre du jour

- . 09h15 : Accueil
- . 09h30 – 09h35 : Introduction
- . 09h35 – 09h45 : Présentation générale de la démarche d'élaboration du SRB
- . 09h45 – 10h30 : Restitution de l'état des lieux sur les gisements agricoles
 - *présentation*
 - *questions / échanges*
- . 10h30 – 11h15 : Table ronde : retours d'expériences sur le développement de méthaniseurs et la mobilisation de la biomasse agricole
 - . Jean-Baptiste GOUIN, vice-président Métha Agri Centre (MAC /AAMF)
 - . Anne LHEUREUX, déléguée territoriale Loiret GRDF
 - . Pascal HUGUET, président de la CC Beauce Val de Loire (41)
 - *témoignages des intervenants ; regards croisés*
 - *questions / échanges*
 - *synthèse des échanges : premiers freins et leviers identifiés*
- 11h15 – 12h15 : Séquence de travail avec les participants : enjeux, leviers (points facilitants), contraintes et points de vigilance de la méthanisation
 - *travail en sous-groupes*
 - *restitution en plénière*
- 12h15 – 12h25 : Synthèse des travaux
- 12h25 : Conclusion

2 – Participants.

Animation : Valérie VIGIER (Directrice adjointe), Arnaud BALSON (Chargé de mission biomasse) - DRAAF CVdL

Nom	Prénom	Structure	Fonction
BENTEFRIT	Mariam	ADEME	Ingénieure transition énergétique
HUGUET	Pascal	CD41	Vice-président
COUPEAU	Hervé	CESER	Vice-Président
LEJARS	Laurent	Chambre Agriculture du Loiret	Chargé d'innovation
MERIEAU	Maryse	Chambre régionale d'agriculture CVdL	Chargée de mission
DENIAUD	Lena	Conseil régional CVdL	Direction de l'agriculture et de la forêt
GUYONNET	Claire	Conseil régional CVdL	Chargée de mission ENR
LEJARS	Florence	Conseil régional CVdL	Chargée de mission
OBLED	Sandrine	DRAAF CVdL	Adjointe à la cheffe du SREAR
LEWIS	Florian	DREAL CVdL	Directeur adjoint
FESTOC	Pascale	DREAL CVdL	Cheffe du département Energie Air et Climat
DORMOY	Cécile	DREAL CVdL	Chargée de mission biomasse
LHEUREUX	Anne	GRDF	Référente Politiques énergétiques
ALBRIET	Bastien	GRDF	Responsable développement gaz vert
LE GARGEAN	Christian	NATRA	Délégué territorial adjoint
WEISS	Fanny	Orléans Métropole	Chargée de mission Agriculture
DURANT	Robin	SPL Orléans Energies	Adjoint au directeur général
CARITTE	Victor	Tours Métropole	Responsable Service Stratégie et Réseaux Energétiques

3 - Restitution de l'état des lieux sur les gisements agricoles

- Cf. présentation jointe
- Questions/échanges

. Les biocarburants sont-ils traités dans les travaux du SRB ?

Bien que la valorisation de la biomasse concerne bien tous les usages, dont les carburants, il a été statué que, pour l'ensemble des documents de planification (PPE, SRB), les biocarburants relevaient davantage d'une problématique nationale (réglementation applicable, filière mobilisée ...).

Pour ces raisons, d'un point de vue formel, les SRB ne traitent pas des biocarburants.

. Un complément apporté sur les bénéfices de la méthanisation : la méthanisation, et l'utilisation faite du digestat, permet de réduire l'utilisation de fertilisation azotée (minérale) et ainsi de limiter la dépendance à la fourniture d'engrais azotés (enjeu de souveraineté).

4 – Table ronde

- Présentation des intervenants

Anne LHEUREUX, GRDF

GRDF est un gestionnaire de réseau. Le choix a été fait de privilégier l'injection car c'est la filière présentant les meilleures performances et efficacité énergétiques.

Le gisement est disponible. GRDF a une vision précise du potentiel méthanisable qui peut être atteint, soit 4 TWh en 2030 et 11 TWh en 2050.

Il repose sur un scénario reprenant les éléments des études SOLAGRO avec des hypothèses arbitrées en matière d'intrants, à savoir 50 % de CIVE (mobilisant la moitié du potentiel de CIVE), des résidus de cultures (dont issues de silos), des effluents d'élevage (et fauche de prairies permanentes) et des biodéchets.

Pour le réseau gaz, la question n'est pas de déployer et structurer un réseau pour raccorder les projets qui essaieraient. Le réseau gaz existe. La question est un enjeu de proximité (des intrants) pour raccorder des projets locaux, et de saturation de la consommation pour justifier les coûts de raccordement.

L'enjeu réside ainsi en revanche dans la gestion du flux de biogaz/consommé, pouvant nécessiter la mise en œuvre d'infrastructures de rebours (compression pour injection sur le réseau de transport de NaTran (envoi vers autres zones de consommation ou stockage).

Les financements sont mis en place. GRDF et NaTran sont en capacité de financer les infrastructures à mettre en place.

Les perspectives de développement ne peuvent pas immédiatement être traduites en nombre de nouveaux méthaniseurs. La puissance moyenne d'un méthaniseur évolue. Initialement autour de 10 GW (petit méthaniseur agricole d'éleveurs), elle est aujourd'hui autour de 15 à 20 GW. Des unités de taille supérieure sont désormais possibles.

La question est de savoir quel type de méthaniseur rechercher, sans doute un mix entre des petits (sur le modèle agricole autonome) et d'autres plus importants (projet territorial avec des collectifs plus importants).

Il est important de rappeler ici que la biomasse est un gisement de proximité, qui n'a pas d'intérêt à être transporté sur de grandes distances, conduisant de fait à une valorisation locale. L'EPCI reste la maille pertinente pour la recherche de gisements et l'implantation de projets.

Un biais avait existé, avec un seuil pour les conditions de tarifs d'achat fixé à 25 GW. Il avait conduit de fait à limiter, brider, la capacité recherchée des projets, même si une puissance supérieure pouvait être atteinte.

Les nouveaux modes de financement possibles vont sans doute rendre possible le développement de projets de taille supérieure, conduisant à une plus grande diversité des types de méthaniseurs.

Jean-Baptiste GOUIN, MAC (AAMF)

M. GOUIN est agriculteur à Courville-sur-Eure, en Eure-et-Loir. Il produit céréales et légumes de plein champ et est exploitant d'un méthaniseur.

Un premier projet avait été monté avec un associé en 2017 et n'avait pas pu être mené à son terme. Un second projet, avec un autre associé, a pu être monté en 2019, conduisant à la création d'une structure (THEUVY BIOGAZ) et la mise en fonctionnement du méthaniseur en 2022, désormais pleinement opérationnel.

Le méthaniseur a connu 3 phases successives d'augmentation de capacité.

Il est alimenté à hauteur de 50 % de CIVE, 40 % de pulpes de betteraves, 5 % d'issues de silo et 5 % d'intrants liquide (lactosérum et glycérine).

Les pulpes de betteraves sont produites par l'exploitation (120 ha de betteraves en culture).

Les CIVE sont à la fois des CIVE d'hiver (orge escourgeon) et, selon les opportunités, des CIVE d'été mais non irriguées.

Les CIVE sont fertilisées avec le digestat produit. Il convient de bien souligner les économies d'intrants permises par l'utilisation du digestat, de l'ordre de 40 à 50 % pour l'azote et de 50 à 70 % pour le potassium et le potassium.

M. GOUIN est également vice-président de l'association Métha Agri Centre (MAC), déclinaison en région Centre-Val-de-Loire de l'Association des Agriculteurs Méthaniseurs de France (AAMF).

L'association a été créée il y a 2 ans. Elle regroupe aujourd'hui 95 % des méthaniseurs présents sur le territoire. Classiquement, on rencontre 2 types de méthaniseurs, les petites et moyennes unités, de type agricole ou territorial ; les méthaniseurs de type industriel, porté et géré par un grand groupe industriel.

Pascal HUGUET, Vice-président du Conseil départemental du Loir-et-Cher, président de la Communauté de commune Beauce-Val de Loire

M. HUGUET est agriculteur et maire de la commune de Concriers, dans le Loir-et-Cher. Il exploite 400 ha dont 120 ha en bio. Les objectifs étaient de pouvoir passer à 100 % en bio mais désormais, en raison du contexte actuel sur le bio, la surface stagne.

Le projet de méthaniseur a démarré en 2017. Un collectif de 22 exploitants s'était constitué. Il s'est réduit à 6 au moment de la finalisation du projet et de la création de la structure gestionnaire. La société comprend aujourd'hui 7 associés. Le président est Jérôme GENTIL.

Le méthaniseur est opérationnel. Il est alimenté à 100 % par des CIVE. Cela avait été volontairement le parti pris lors du montage du projet, ce dernier étant situé en dehors de zones d'élevage

En raison de la pluviométrie, la récolte a été difficile cette année. Devenue impérative, elle a été effectuée mais avec de gros impacts sur les sols.

Une question demeure sur la règle des cultures dédiées. Cette limite est réglementaire, elle est donc respectée, mais d'autres pays (Allemagne) ne se l'imposent pas.

Depuis 2,3 ans, l'objectif est de rechercher une diversification d'intrants. La ration intègre désormais des pulpes de betteraves, des biodéchets, des récoltes déclassées.

Un hygiéniseur a été installé depuis 1,5 mois. Un projet est en cours pour doubler la capacité.

Le dossier a été long. Les délais d'administratifs sont très longs.

Il n'y a pas eu de problème d'acceptabilité. Le projet est localisé dans la ZA de Mer.

Une question demeure sur l'utilisation des boues de STEP, qui constituent un gisement méthanisable, mais dont l'utilisation est compliquée. Le digestat issu de boues méthanisées ne peut être utilisé en agriculture biologique.

- Echanges

. la maintenance d'un méthaniseur

Le suivi d'un méthaniseur nécessite du temps et de l'organisation. M. HUGUET indique la présence de 2 salariés sur site pour l'exploitation du méthaniseur de MER. M. GOUIN indique que son exploitation ainsi que celle de son associé comprennent chacun 3 salariés, conduisant à l'équivalence d'1,5 temps plein pour la gestion du méthaniseur de THEUVY BIOGAZ.

. les boues de STEP

Les boues de STEP constituent un gisement. Pour autant, leur utilisation n'est pas si simple.

Leur teneur éventuelle en métaux lourds est une contrainte, voire une impasse, pour une valorisation en méthaniseur (action néfaste sur la bonne fermentation du méthaniseur) et une utilisation ultérieure du digestat (épandage).

Les scénarios de développement de GRDF ne comprennent pas d'hypothèses de mobilisation des boues de STEP (gisement vu comme mobilisé mais non inclus dans l'hypothèse de 4 TWh de méthanisation en 2030).

Elles pourraient à terme l'être via d'autres modes de valorisation énergétique (gazéification hydrothermale).

. les cultures dédiées

Les scénarios de développement de GRDF ne comprennent pas d'hypothèses de mobilisation de cultures dédiées (gisement non mobilisé).

THEUVY BIOGAZ peut en intégrer, à hauteur de 4 % en moyenne. Il s'agit souvent d'accidents culturaux, pour lesquels la méthanisation peut constituer un débouché en l'absence de commercialisation possible. Ils constituent ainsi une ressource potentielle, accessoire. Elle comporte cependant toujours la dénomination de « cultures principales ».

Le cas des accidents culturaux pourrait justifier un réexamen et un assouplissement de la définition des cultures dédiées et de leur limite réglementaire d'utilisation maximale.

. la biomasse est un gisement de proximité

Les régions ne présentent pas toutes les mêmes ressources en biomasse, notamment s'agissant du potentiel en CIVE.

Les gisements et les projets potentiels sont liés au territoire. Un projet devrait se concevoir avec un approvisionnement dans un rayon de 5 à 20 km (50 km maximum), pour des raisons de coûts.

L'intérêt du projet diminue quand la distance augmente. C'est aussi un enjeu d'acceptabilité.

. les objectifs de développement du biogaz peuvent être ambitieux

Un scénario de 100 % de gaz vert à horizon 2050 existe.

Dans ce contexte, des objectifs ambitieux pourraient être fixés dans les régions au plus fort potentiel. Ces régions pourraient prendre une part supérieure à leur consommation. La production d'énergie sur un territoire pour alimenter un autre territoire pourrait faire sujet.

GRDF et NaTran ont mis en place le volume financier suffisant pour budgéter les coûts de raccordement et d'infrastructures.

. la question du financement / un équilibre financier fragile à l'exploitation

Le financement est une question cruciale. Un projet de méthaniseur mobilise des financements importants, de l'ordre de 5 à 7 M €.

Dans le cas d'un projet agricole, l'exploitant peut ainsi se retrouver dans la situation de devoir emprunter un montant supérieur à la valeur de l'exploitation. Porter financièrement un projet de méthanisation peut être très lourd pour un exploitant.

Cette année, selon la MAC, 30 % des exploitants présentent un bilan proche de l'équilibre ou positif, 70 % ont un résultat négatif. 20 % sont en difficulté, principalement en raison de difficultés de récolte et des coûts de l'électricité.

Un méthaniseur reste une activité économique compliquée.

. l'autorisation de raccordement

Le raccordement est co-financé par l'opérateur de réseau (60%) et le porteur de projet (40%). Les investissements de renforcement sont pris en charge intégralement par les opérateurs de réseau. Les investissements d'adaptation du réseau sont décidés sur des critères de pertinence économique définis par la CRE (coût vs potentiel de production dit I/V).

De plus, GRDF reste soumis, pour les communes non desservies en gaz, c'est-à-dire le plus souvent en zones rurales, à la nécessité de valider en conseil municipal une convention autorisant le passage de la canalisation donnant aux communes non-desservies un pouvoir prépondérant, le projet restant dépendant de cette décision.

Ceci n'est pas le cas en zones desservies, urbaines, où GRDF est occupant de droit du domaine public.

. l'acceptabilité / la question du délai d'instruction des recours

L'acceptabilité est une difficulté majeure.

Dans certains départements, comme le Cher, tous les projets sont attaqués.

Souvent les recours déposés sont des contestations de principe, s'opposant par principe au projet.

Des recours sont également déposés sur les autorisations de passage de canalisation, conduisant également à bloquer les projets.

Il convient de noter que, juridiquement, aucun projet attaqué n'a été condamné à ce jour.

En revanche, les recours déposés conduisent à allonger excessivement les durées d'instruction des projets, pouvant conduire à décourager et épuiser le porteur, le fragilisant financièrement, et l'inciter in fine à l'abandon.

Une disposition figurant dans la loi d'accélération des énergies renouvelables permet d'y remédier, mais n'est aujourd'hui pas appliquée. Elle prévoit qu'un recours déposé sur un projet EnR doit être jugé dans un délai de 10 mois ; à défaut le recours relève de l'appel.

Un levier juridique existe donc. Sa mise en application mériterait d'être rappelé dans le cadre des présents travaux.

. les principaux leviers à actionner

Outre les points évoqués précédemment, s'il fallait se risquer à une synthèse des principaux leviers pour favoriser le développement des méthaniseurs, les principaux leviers sont :

- rechercher des portages de projet tripartites, mobilisant des agriculteurs, des collectivités, et du financement participatif
- disposer d'un approvisionnement de proximité
- disposer de conditions de marché favorables (prix du gaz ou tarif d'achat)
- disposer d'une mise de fonds suffisante au démarrage du projet
- construire des modèles de méthaniseurs économiquement viables, à la bonne acceptabilité agricole (projet agronomique) et sociale.

5 – Séquence de travail avec les participants

La séquence de travail a donné lieu à la constitution de 3 sous-groupes, ayant chacun travaillé par plage de 5' sur la série de questions rappelées ci-après. Les propositions ont été recueillies sur post-it et restituées en plénière.

L'ensemble des propositions ont été récoltées et font l'objet de la restitution suivante.

- Freins / leviers

. Points non abordés lors de la table ronde

- > Les évolutions agronomiques accompagnant la mise en place de méthaniseurs (développement de CIVE, ...)
- > Les impacts du changement climatique : ils sont difficiles à mesurer. Comment appréhender ces derniers dans la sécurisation des gisements ?
- > Le digestat est un atout mais c'est du travail ; on voit les effets de la matière organique sur les sols ; le digestat produit évite l'achat de digestat fabriqué ailleurs (Bretagne) ou d'azote – il rend plus autonome.
- > Importance du partage de la valeur et de l'implication des citoyens (riverains, mais également au-delà), économiquement (financement participatif) mais également dans la gouvernance
- > Réfléchir à la participation citoyenne (avec ou sans gouvernance)

. Points essentiels sur lesquels il faut insister

> Intérêt à la fois économique et agronomique de la méthanisation pour le monde agricole. Ce sont des éléments à rappeler lorsqu'un agriculteur souhaite se lancer

- **Les conditions de production de biomasse agricole pour des débouchés énergétiques**

. Comment mobiliser davantage les effluents ?

> Les effluents d'élevage constituent un gisement important. Pour autant, il n'est que peu mobilisé et son utilisation plafonne ces dernières années. Y a-t-il une contradiction à lever ? La question des conditions pour une mobilisation supplémentaire des effluents d'élevage demeure.

> Fédérer les éleveurs gestionnaires de méthaniseurs : le modèle de petite unité, porté par des éleveurs, existant en région Centre, correspond à des projets individuels qu'il conviendrait d'accompagner

> La concurrence entre énergie et alimentation a toujours existé

> Quid des récoltes sur les terres en friches ou en jachère : est-ce mobilisable pour de la méthanisation ?

> Les volumes non agricoles du territoire : quantités, qualités, financement ?

> Envisager, pour les méthaniseurs les plus anciens en petite cogénération, lorsque le réseau électrique est non adapté, une conversion en injection (également lorsque le réseau le permet)

> Besoin pour les biodéchets de plateforme de déconditionnement et d'hygiénisation

. Quelles conditions pour la production de cultures intermédiaires à vocation énergétique ?

> Les bénéfices de la production de CIVE : limite les besoins de désherbage ; couvre les sols plus longtemps ; intérêt du retour au sol par le digestat

> A noter que l'orge d'hiver est interdite en tant que CIVE en zones vulnérables (7ème Programme d'Actions Régional nitrates)

. L'utilisation du digestat : intérêts et points de vigilance ?

> cf. supra

- **L'approvisionnement en biomasse des méthaniseurs**

. Quels enjeux ?

> L'enjeu de la connaissance des usages et flux actuels : des flux de gisements partent vers l'étranger ?

> L'enjeu de la rentabilité pour les biodéchets, lié aux coûts de déconditionnement et d'hygiénisation

> L'enjeu financier : la question de la constitution d'un capital ; le sujet des fonds propres ; la durée d'amortissement (le plus souvent autour de 7 ans) ; le bénéfice de la méthanisation : il stabilise la situation financière de l'exploitation

> L'enjeu de la planification : intérêt des Zones d'Accélération des EnR (ZAER) mises en œuvre dans le cadre de la loi ALER, mais un point de vigilance sur la bonne corrélation entre les ZAER définies et la localisation des gisements

. Quel constat sur la recherche d'une diversification des intrants ?

> La maîtrise et la sécurisation de l'approvisionnement est un objectif prioritaire pour les méthaniseurs. Il conduit de fait à une recherche de diversification d'intrants (prospection et recherche d'opportunités)

> La maîtrise de l'approvisionnement et la garantie d'une autonomie en intrants peut être une obligation, non réglementaire, de la part des banques. Elle peut alors être en contradiction avec les exigences d'autres dispositifs (ainsi les règles de financement de l'ADEME) et la réalité d'une recherche de diversification après la mise en service, en fonction des opportunités rencontrées sur le territoire.

. Quelles difficultés en matière de circuits d'approvisionnement ?

> L'enjeu de proximité : la biomasse reste une ressource locale. Il convient d'éviter les approvisionnements trop lointains. Le cas échéant, il convient de réinterroger l'ambition du projet.

> La réglementation peut être une difficulté pour certains gisements, pourtant proches et mobilisables, mais à la mise en œuvre contrainte (ex. effluents équins encadrés strictement par des normes sanitaires).

. Y a-t-il une évolution vers un nouveau modèle de méthaniseur ?

> Il y a de fait une évolution avec l'émergence d'unités de plus grande taille. Une question se pose sur la participation, souhaitée ou non, des agriculteurs dans ce type de modèle (crainte d'être dépossédé de son projet dans une très grosse unité / à l'inverse, souhait d'être appuyé voire épaulé dans un projet de très grande taille qui dépasse le cadre d'une exploitation agricole).

> Des projets de grande taille trouvent leur légitimité lorsqu'ils apportent une plus-value pour le territoire. Leur localisation à proximité des grandes agglomérations est de nature à favoriser leur acceptabilité.

> De fait, une diversité de modèles de méthaniseurs – de petite et de grande taille, va coexister.

- La question de l'acceptabilité des projets

. Qu'entend-on par acceptabilité ? (problèmes de voisinage, enjeux de durabilité, autre ...)

> Derrière l'acceptabilité se cachent souvent des questions de perception, de ressenti vis-à-vis de la méthanisation (peurs, protection, refus ...)

. Quelles conditions réunir par les porteurs de projet pour permettre l'acceptabilité des projets ?

> Raisonner le projet lors de sa conception pour limiter les nuisances éventuelles auprès des riverains : respecter une distance d'éloignement du projet des centres des villages (au moins 800 mètres)

> Communiquer auprès des riverains, faire de la pédagogie : faire des visites de sites, organiser des réunions publiques, faire du porte à porte

> A l'inverse, communiquer est également indiqué comme pouvant être à double tranchant : des exemples existent où la communication faite s'est révélée être contreproductive, même si ces cas envoient de fait un mauvais message aux porteurs de projet.

. Quels soutiens apportés à ceux qui se lancent dans un projet de méthaniseur pour faciliter la réalisation de leur projet ? (accompagnement, communication, sensibilisation du public ...)

> Développer un réseau d'élus ambassadeurs

> Permettre l'implication des riverains dans le projet : économiquement (financement participatif) et dans la gouvernance

> Simplifier les modèles

> Maintenir un prix d'achat incitatif

- > Simplifier la réglementation, notamment en matière de recours
- > Accompagner davantage les porteurs de projet en cas de recours